



AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN  
B.P. 309, Plateau Atémengué, YAOUNDE (Cameroun)  
Tél : [237] 222227950  
[chancellerie.yaounde-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:chancellerie.yaounde-fslt@diplomatie.gouv.fr)  
<http://www.consulfrance-yaounde.org>

---

Le 20 octobre 2016

**Objet : PROCES VERBAL DU SECOND CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2016/2017**

Le 2<sup>nd</sup> Conseil consulaire des Bourses scolaires pour l'année 2016/2017 s'est réuni le jeudi 20 octobre 2016 à 9h30, dans la salle de réception de la Résidence de l'Ambassade de France à Yaoundé, Cameroun.

**Etaient présents** : *Tous les membres*

**Ont été remis aux membres du Conseil consulaire les documents de travail suivants :**

- l'ordre du jour
- la liste des participants et leur qualité (membres de droit, désignés et experts)
- le guide du participant
- la fiche RESILO

**Ont été mis à leur disposition :**

- la fiche Poste dialogue de gestion
- la liste globale des demandes de bourses scolaires, édition publique
- le manuel des instructions
- les correspondances diplomatiques banalisées.

**Première partie avant examen des dossiers individuels**

Après constat du quorum, le Président ouvre la séance à 09h40 en remerciant les membres de leur présence et en rappelant l'obligation de respecter la confidentialité des informations communiquées. Il rappelle également que le Conseil est compétent pour la circonscription de Yaoundé et Malabo.

La parole est donnée au secrétariat du Conseil assuré par le personnel référent de la Section consulaire pour la présentation sur les travaux de la CNB1 et le point sur le cadrage des travaux du Conseil Consulaire.

1 - Point sur les résultats de la dernière commission nationale

La première Commission Nationale des Bourses s'est réunie les 8 et 9 juin 2016, pour examiner les propositions du Premier Conseil Consulaire des bourses 2016/2017 qui était de :

- 110 attributions ;
- 23 propositions d'ajournement ;
- 6 propositions de rejet de bourses.

L'AEFE après avis de la commission nationale a entériné les décisions prises par le CCB1 à l'exception de six familles.

Remarque :

10 boursiers après la première CNB n'ont pas été scolarisés à la rentrée (motifs : départ de la circonscription, choix des familles).

L'Agence a entériné les propositions du Conseil Consulaire après avis de la Commission nationale pour un montant total de 262 461,50 € contre 240 895,25 € l'an dernier.

2 - Présentation du cadre réglementaire et budgétaire dans lequel s'inscrivent les travaux du second Conseil

Les travaux du Conseil doivent s'effectuer dans le cadre de l'enveloppe limitative communiquée par l'Agence dont le montant est de 310 000€ pour la campagne 2016/2017.

Est rappelée la possibilité pour les membres du Conseil de modifier la quotité sur certains dossiers en veillant à ne pas sortir de l'enveloppe limitative définie. Le montant des dossiers proposés au Conseil tel qu'établi sur la base des informations fournies par les demandeurs s'élève à 306 572,90€, soit un reliquat de l'enveloppe de 3 427,10€.

3 - Barème

Les seuils d'exclusion actuellement définis en matière de patrimoine restent applicables pour la campagne 2016/2017 (100 000€ pour le patrimoine mobilier, et 200 000€ pour le patrimoine immobilier).

4 - Tarifs scolaires

Les tarifs scolaires n'ont pas été modifiés depuis le premier Conseil.

### **Deuxième partie après examen des dossiers individuels**

Etat récapitulatif des demandes de bourses pour l'année 2016/2017 :

Le Conseil a examiné deux dossiers de Malabo pour cette période.

Le Conseil a validé ces deux dossiers. Un agent du poste a communiqué par mail à Malabo leur résultat.

Le Conseil est passé ensuite à l'examen des dossiers introduits par 33 familles de la circonscription de Yaoundé, représentant 145 bourses scolaires pour 52 enfants.

Deux dossiers ont donné lieu à un vote.

- le Conseil a souhaité revenir sur le cas d'une famille en grande difficulté dont la quotité demandée a été revue à la hausse.

Le Conseil a souhaité revenir sur les dossiers des enseignants résidents pour cause de paupérisation de la profession et a donc accordé la quotité théorique à ces trois demandes sur tous les frais concernés, y compris les frais de scolarité.

Après examen des demandes et débat, le Conseil propose :

- des attributions de bourses à 19 familles (33 enfants pour 97 bourses) ;
- le rejet des demandes de 14 familles (19 enfants pour 48 bourses).

Le coût des décisions prises s'élève à 307 908,66 € pour une délégation de crédits de 310 000 €.

### **Conclusion :**

La Commission termine ses travaux à 11h45, le Président remercie l'ensemble des participants pour le travail accompli, rappelle avec insistance le principe de confidentialité puis lève la séance. /.